



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 18 mars 2005. M^{me} Marie Niven (gouvernement, Royaume-Uni) a présidé la réunion. M^{me} Renate Hornung-Draus (employeuse, Allemagne) et M^{me} Sharan Burrow (travailleuse, Australie) étaient les vice-présidentes.

Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: rapport d'activité pour 2004

2. Avant de présenter le document¹, le représentant du Directeur général (M. Hans Hofmeijer, directeur par intérim du Programme des entreprises multinationales) a félicité la vice-présidente travailleuse de son élection à la présidence de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Il a indiqué qu'étant donné la brièveté du document il était disposé à fournir un complément d'information si nécessaire.
3. La vice-présidente employeuse a félicité le Bureau pour le document. Il est encourageant de constater que les travaux de la sous-commission ont débouché sur des actions plus concrètes. L'intervenante est particulièrement satisfaite que le Bureau, comme cela avait été demandé, ait pu conclure un mémorandum d'accord avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), lequel donne à l'OIT une position de force dans le groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociale. Elle apprécie la base de données Entreprises et initiatives sociales. A propos de la participation du Bureau à des réunions extérieures, elle se demande ce dont il s'agit exactement. Elle se félicite des contacts accrus avec plusieurs organisations multilatérales mais a souligné qu'il est important de définir une coopération concrète et d'éviter les chevauchements. L'intervenante a noté avec satisfaction qu'ACT/EMP et ACTRAV participent aux activités en amont du Programme des entreprises multinationales. Elle estime que le programme devrait servir de point de convergence pour les activités du Bureau qui portent sur la responsabilité sociale des entreprises. Enfin, elle a demandé un complément d'information sur les activités menées à Sri Lanka.

¹ Document GB.292/MNE/1.

4. La vice-présidente travailleuse a déclaré que la participation à des réunions a donné de bonnes occasions de promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), mais que la participation à des réunions sur la responsabilité sociale des entreprises devrait être davantage subordonnée à des considérations stratégiques afin d'accroître l'impact en renforçant les relations existantes et le travail de projet en vue d'assurer un meilleur respect des dispositions de la Déclaration sur les EMN. Notant que l'Union européenne a reconnu l'importance de la déclaration, elle a déploré que le bureau du Pacte mondial ne se soit pas employé plus activement à promouvoir les principes en matière de travail. Saluant la conclusion du mémorandum d'accord avec l'ISO, elle a jugé important que le Bureau en supervise l'application. Elle a attiré l'attention de la sous-commission sur la révision en cours de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et s'est demandé si le Bureau pourrait élaborer des moyens pour évaluer la conformité des principes directeurs avec les instruments de l'OIT.
5. L'intervenante a recommandé que le Bureau entreprenne un autre examen des références faites à la Déclaration sur les EMN dans les initiatives enregistrées dans la base de données Entreprises et initiatives sociales. Elle s'est félicitée que, dans le cadre du projet financé par le gouvernement de l'Italie, des comités directeurs tripartites aient été institués dans les pays où le projet est mis en œuvre. Elle a demandé un complément d'information sur la date prévue pour l'achèvement des recherches sur les petites entreprises multinationales, soulignant la nécessité d'établir des liens stratégiques entre la recherche, la sensibilisation et la coopération technique. Notant que le Programme des entreprises multinationales ne semble pas intervenir beaucoup dans les activités sectorielles, elle s'est demandé s'il existe des obstacles institutionnels, obstacles dont la sous-commission devrait avoir connaissance. Enfin, elle a demandé un complément d'information sur la restructuration du Secteur de l'emploi. Elle en salue le principe, dans l'espoir que cette restructuration permettra d'améliorer les activités de présentation de rapports et l'exercice des responsabilités.
6. La présidente a déclaré que les travaux du Bureau ont effectivement permis de mieux faire connaître la Déclaration sur les EMN, qui est de plus en plus souvent mentionnée par ceux qui s'occupent de la responsabilité sociale des entreprises. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a félicité le Bureau de ses activités, en particulier le renforcement des relations avec d'autres organisations internationales et le mémorandum d'accord avec l'ISO.
7. En réponse aux intervenants, le représentant du Directeur général a indiqué que la participation à des réunions extérieures a permis dans certains cas de faire connaître aux participants l'OIT et la Déclaration sur les EMN et, dans d'autres, de déboucher sur une discussion approfondie. Il a indiqué que la participation aux activités menées à Sri Lanka a consisté pour l'essentiel à fournir des informations aux responsables d'une initiative tripartite menée à l'échelle locale en matière d'audit social. A propos de la coopération avec d'autres organisations, on s'accorde maintenant sur ce que chacun devrait faire; la difficulté est plutôt de déterminer les activités qui devraient être menées conjointement. L'intervenant est convenu qu'il serait utile que le Bureau recense les références faites à la Déclaration sur les EMN dans les initiatives privées au titre de la responsabilité sociale des entreprises mais, en raison de restrictions de ressources, il n'est pas en mesure à ce stade de demander au Bureau de le faire. A propos des activités sectorielles, il a indiqué que, en raison du manque de personnel, une coopération plus étroite n'a pas été possible. Il a indiqué aussi à la sous-commission que le mémorandum d'accord avec l'ISO sera prochainement disponible sur le site Internet de l'OIT.
8. Une représentante du Directeur général (M^{me} Jane Stewart, directrice exécutive par intérim du Secteur de l'emploi) a indiqué que la décision de fusionner plusieurs unités et

départements du Secteur de l'emploi a été prise pour développer autant que possible les liens et la coopération et pour diminuer les coûts administratifs. Elle a confirmé que l'Initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises sera ancrée dans le Secteur de l'emploi.

Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: plan d'action pour 2005-2007

9. Après un bref résumé du document ², le représentant du Directeur général a informé la sous-commission que le Bureau a reçu 67 réponses venant de 52 pays (36 réponses des gouvernements, 13 des employeurs, 10 des travailleurs et 8 tripartites) au questionnaire de la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN. Il a indiqué que la première réunion du groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociale a été plutôt chaotique et que bien des délégations nationales étaient incomplètes. Toutefois, le mémorandum d'accord entre l'OIT et l'ISO a conféré à l'Organisation une position très solide dans le processus. Il est regrettable qu'une déclaration en faveur du processus de l'ISO ait été faite au titre du Pacte sans l'accord préalable de l'OIT, ce qui a créé une certaine confusion parmi les participants.
10. La vice-présidente travailleuse s'est dite satisfaite du document, qui rend bien compte, selon elle, de la détermination du Bureau à promouvoir une application plus large des dispositions de la Déclaration sur les EMN et à en faire une référence clé pour les questions de travail et d'emploi dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises. Selon elle, des synergies pourraient être créées entre le travail relatif à la Déclaration sur les EMN et l'Initiative focale sur les zones franches d'exportation, surtout pour promouvoir le dialogue social. Elle a dit souscrire à l'idée d'organiser un forum sur la responsabilité sociale des entreprises à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration sur les EMN afin de donner des exemples de bonnes pratiques, à présenter conjointement par les entreprises et les syndicats, et de formuler des recommandations pour le travail que doit faire l'OIT en matière de directives. Exprimant l'espoir que les trois colloques sous-régionaux sur la Déclaration sur les EMN déboucheront sur un suivi de la coopération technique comme prévu, elle a demandé une participation plus grande des bureaux extérieurs de l'OIT aux travaux liés à la responsabilité sociale des entreprises, étant donné le risque que court l'OIT, au niveau national, d'être éclipsée par le Pacte mondial. A cet égard, il importe également de faire traduire certains exemples de bonnes pratiques. Dans un premier temps, la coopération avec d'autres organisations internationales devrait se focaliser sur un ou deux domaines clés où l'on puisse mesurer les résultats obtenus et en rendre compte. D'autres organisations internationales devraient de nouveau être invitées à participer à la session de novembre de la sous-commission.
11. Tout en reconnaissant l'importance d'une analyse des programmes d'audit social privés, la vice-présidente travailleuse estime que la tâche de l'OIT consiste essentiellement à aider à améliorer les systèmes d'inspection du travail publics. Il faudra toutefois penser à définir des critères pour la connaissance des normes internationales du travail, comme le demandent les vérificateurs. L'intervenante a demandé au Bureau de veiller à une coopération plus étroite entre le Programme des entreprises multinationales et le Programme des activités sectorielles, et ce aussi bien pour les programmes d'action sectoriels prévus pour 2006-07 que pour les préparatifs de la réunion sur les effets de la fin de l'accord multifibres dans le secteur des textiles. Pour finir, elle a recommandé l'adoption du plan d'action, qui devrait contenir un état détaillé des ressources nécessaires.

² Document GB.292/MNE/2.

12. La vice-présidente employeuse s'est dite satisfaite du document qui, selon elle, rend bien compte de la diversité des activités qui peuvent être menées. Etant donné les contraintes budgétaires actuelles, il lui semble nécessaire de dégager des priorités. Selon elle, l'accent devrait être mis sur les activités promotionnelles. Bien que la Déclaration sur les EMN ait été adoptée il y a près de trente ans, c'est seulement ces dernières années que son importance a été reconnue dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Il faudra redoubler d'efforts pour faire connaître ses dispositions aux entreprises, qui sont nombreuses à chercher encore des points de référence clairs. Saluant l'initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises qui a été proposée, et qu'il faudrait rattacher au Secteur de l'emploi, elle a appuyé l'idée d'un forum sur ce thème, à condition qu'il soit organisé autour de la Déclaration sur les EMN. Elle a rappelé au Bureau que son groupe attache une grande importance à la préparation d'un résumé analytique de la Déclaration sur les EMN comme outil promotionnel visant à faire connaître cette dernière aux entreprises, ainsi qu'à la publication d'exemples de bonnes pratiques, en commençant par l'emploi des jeunes pour couvrir ensuite d'autres domaines de la Déclaration. Elle a approuvé l'idée d'établir des contacts avec d'autres organisations internationales, tout en se demandant si cela devait faire l'objet d'une réunion distincte ou s'inscrire dans le cadre des travaux de la sous-commission. Elle a déploré les déclarations au titre du Pacte mondial faites dans le cadre des travaux de l'ISO portant sur la responsabilité sociale des entreprises, et a demandé au Bureau de faire part de sa préoccupation à cet égard aux Nations Unies. Selon elle, il faudrait également rappeler au Haut Commissariat aux droits de l'homme que, dans ses consultations sur la question de l'entreprise et des droits de l'homme, il devrait accorder une attention particulière aux mandants de l'OIT en tant que représentants légitimes des employeurs et des travailleurs.
13. La vice-présidente employeuse s'est dite préoccupée par l'étude qui a été proposée sur les systèmes d'audit social privés, cette étude pouvant donner l'impression que l'OIT cautionne les systèmes d'audit privés alors que son rôle se borne à fournir des informations. Des recherches plus approfondies sont de toute évidence nécessaires. Cela pourrait peut-être se faire en coopération avec l'Institut. S'agissant de la fourniture d'informations directement à des entreprises, elle veut croire que cela continuera de se faire en consultation avec ACT/EMP et ACTRAV.
14. La représentante du gouvernement du Japon a déclaré que, selon elle, la coopération entre l'OIT et l'ISO dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises est importante. Le représentant du gouvernement de la Belgique s'est dit satisfait de voir que le Bureau prend une part plus active dans les débats sur la responsabilité sociale des entreprises. Il lui paraît important de créer davantage de partenariats et de souligner l'importance du dialogue social. Tout en se félicitant du mémorandum d'accord conclu avec l'ISO, il a demandé au Bureau de faire preuve de vigilance, ce mémorandum ne pouvant évidemment pas résoudre tous les problèmes qui peuvent se poser. Il a approuvé les communications à adresser aux Nations Unies et au Haut Commissariat aux droits de l'homme qui ont été proposées.
15. Le représentant du gouvernement de la France (observateur) s'est dit satisfait du document et d'accord sur le fait que le Bureau devrait prendre une part plus active dans les débats sur la responsabilité sociale des entreprises afin d'assurer le respect des normes internationales du travail. Le représentant du gouvernement du Kenya a dit apprécier les efforts qui sont faits pour promouvoir la Déclaration sur les EMN, ainsi que la collaboration avec d'autres institutions. Selon lui, il faudrait donner des détails sur ces activités sur le site Web de l'OIT. Il lui paraît tout à fait possible de mener des travaux de recherche sur certains sujets en collaboration avec INTEGRATION et avec l'Institut. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré qu'il ne voyait pas en quoi les travaux en cours pourraient être utiles à l'Initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises et comment cette dernière pourrait renforcer les liens avec les bureaux extérieurs de l'OIT.

16. La représentante du gouvernement du Canada a dit son soutien aux activités planifiées, notamment à la coopération avec le Pacte mondial, l'Union européenne, la Banque mondiale et l'OCDE. Elle a informé la sous-commission que son gouvernement accueillera une conférence trinationale sur des initiatives RSE liées au travail en Amérique du Nord. Se félicitant de l'Initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises qui est proposée, le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a réaffirmé la nécessité d'établir des priorités, compte tenu des limitations de ressources. La présidente a informé la sous-commission que le récent rapport de la commission pour l'Afrique comprend un passage sur le rôle spécifique de la RSE. Au cours de sa présidence de l'Union européenne, son gouvernement accueillera une conférence sur les aspects financiers de la responsabilité sociale de l'entreprise, qui portera notamment sur l'investissement éthique et la nécessité de fournir une meilleure orientation aux administrateurs. Elle a lancé un appel aux représentants des gouvernements pour qu'ils plaident en faveur de la Déclaration sur les EMN dans d'autres instances des Nations Unies.
17. Dans sa réponse, le représentant du Directeur général a fait savoir que, concernant le mémorandum d'accord avec l'ISO, l'intention est d'arriver à un résultat mutuellement bénéfique; cependant, certaines sauvegardes pour l'OIT ont été incluses au cas où il n'en serait pas ainsi. Concernant les travaux sur les systèmes d'audit privés, il a indiqué que les efforts de mobilisation des ressources ont présenté certaines difficultés compte tenu de l'intérêt que la plupart des donateurs accordent à la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne la communication qu'il est proposé d'adresser au Haut Commissariat aux droits de l'homme, il a fait observer qu'il faut garder à l'esprit les procédures établies par l'Organisation des Nations Unies concernant la reconnaissance des ONG. Etant donné qu'il n'est pas possible de trouver, dans le budget actuel, des ressources permettant d'organiser un autre colloque avec les organisations internationales et que l'ordre du jour de la prochaine session de la sous-commission sera consacré principalement à une discussion sur les résultats de la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN, l'orateur doute qu'il soit approprié de les inviter à nouveau en qualité d'observateurs à cette occasion. Il est convaincu que la réorganisation du Secteur de l'emploi permettra de faire participer davantage d'experts aux travaux relatifs à la responsabilité sociale de l'entreprise dans les bureaux sous-régionaux de l'OIT. Il a également expliqué que, même si les initiatives focales ne sont pas assorties d'une allocation budgétaire spéciale, elles devraient en principe attirer des ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne la coopération de l'OIT avec le Pacte mondial, le Directeur général a écrit au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire savoir que le soutien de l'OIT au Pacte mondial dépend de l'engagement du Pacte à renforcer les réseaux locaux dans les pays en développement dirigés par les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Mise à jour de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

18. Le représentant du Directeur général a indiqué que le document³ a été soumis pour information uniquement et qu'un projet de mise à jour de la Déclaration sur les EMN sera soumis à la prochaine session de la sous-commission. La vice-présidente employeuse a suggéré que la mise à jour soit préparée en coopération avec ACT/EMP et ACTRAV. La vice-présidente travailleuse a appuyé cette proposition. La mise à jour devrait également prendre en compte les instruments devant être adoptés pendant la 95^e session de la Conférence internationale du Travail. L'intervenante a suggéré que la sous-commission

³ Document GB.292/MNE/3.

voudra sans doute, à un moment donné, réexaminer la procédure d'interprétation de la Déclaration sur les EMN dans le but de la moderniser et de produire des résultats positifs par le biais du dialogue social et de l'assistance technique.

Composition de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

19. La vice-présidente travailleuse a exprimé son soutien à la proposition contenue dans le document⁴ d'étendre la composition de la sous-commission, étant entendu que l'objectif est de permettre à davantage de pays de participer. La vice-présidente employeuse a dit que son groupe appuie cette proposition. La représentante du gouvernement du Japon s'est déclarée favorable à la proposition, à condition qu'elle n'ait pas d'implication financière. Elle a lancé un appel aux coordonnateurs régionaux pour qu'ils veillent à ce que l'expansion ait l'effet désiré.

Autres questions

20. La sous-commission a approuvé la création d'un groupe de travail composé des membres de son bureau et chargé d'analyser les réponses au questionnaire de la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN.
21. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration d'exprimer sa satisfaction au sujet des travaux entrepris par le Bureau, qui ont permis la signature d'un mémorandum d'accord avec l'ISO concernant ses travaux dans le domaine de la responsabilité sociale.*
22. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau d'assigner la responsabilité de la coordination de ses travaux dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises au Secteur de l'emploi, et de veiller à ce que la Sous-commission sur les entreprises multinationales soit informée et consultée régulièrement au sujet des travaux proposés et menés à bien dans ce domaine par le Bureau.*
23. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau d'inclure dans ses propositions concernant l'utilisation de la réserve pour les réunions techniques en 2006-07 l'organisation d'un forum sur la responsabilité sociale des entreprises à l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration sur les EMN, pour présenter la Déclaration sur les EMN comme une référence essentielle dans le débat sur la responsabilité sociale des entreprises.*
24. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau de faire part de sa préoccupation au secrétariat de l'Organisation des Nations Unies concernant l'approbation par le Pacte mondial de la décision de l'ISO de mettre au point une norme dans le domaine de la responsabilité sociale avant que des négociations aient eu lieu sur ce sujet entre l'OIT et l'ISO, et d'entamer des discussions avec le bureau du Pacte mondial pour veiller à ce qu'à l'avenir aucune autre déclaration interinstitutions du Pacte mondial ne soit faite dans ce contexte sans l'accord de l'OIT.*

⁴ Document GB.292/MNE/4.

25. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau de rappeler au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme l'importance qu'il y a à reconnaître les mandants de l'OIT en tant que représentants légitimes des employeurs et des travailleurs dans le monde dans le contexte de son processus de consultation sur le thème du commerce et des droits de l'homme.*
26. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration, lorsqu'il décidera de la composition et du fonctionnement de ses commissions pour la période 2005-2008, d'établir une sous-commission sur les entreprises multinationales dans laquelle chacun des trois groupes sera représenté par huit membres titulaires et huit membres suppléants.*

Genève, le 22 mars 2005.

Points appelant une décision: paragraphe 21;
paragraphe 22;
paragraphe 23;
paragraphe 24;
paragraphe 25;
paragraphe 26.